

Conversion contractuelle – Fonds de placement garanti (FPG) Financière Sun Life

Type de conversion

À noter que toutes les options de conversion ne sont pas offertes pour tous les produits.

Numéro du contrat actuel	Nouveau numéro du contrat
--------------------------	---------------------------

Choisir un seul type de conversion

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> D'un REER à un FERR | <input type="checkbox"/> D'un FRV/FRRI à un CRI/REER immobilisé | <input type="checkbox"/> D'un FRVR à un REIR |
| <input type="checkbox"/> D'un CRI à un FRV | <input type="checkbox"/> D'un FRV à un FRVR | <input type="checkbox"/> D'un FERR de conjoint à un REER de conjoint |
| <input type="checkbox"/> D'un CRI à un FRRR | <input type="checkbox"/> D'un FERR à un REER | <input type="checkbox"/> D'un REER de conjoint à un FERR de conjoint |
| <input type="checkbox"/> D'un CRI/REER immobilisé à un FRRI/FRVR | <input type="checkbox"/> D'un REIR à un FRVR | |

Renseignements sur le conjoint pour le FRV/FRRI/FRRR/FRVR

Conjoint : Avez-vous un conjoint ou partenaire de retraite au sens défini dans les lois applicables en matière de régimes de retraite? Oui Non

Nota : Si vous avez un conjoint ou un partenaire de retraite au sens défini dans les lois applicables, le formulaire d'autorisation ou de renonciation approprié doit être rempli et être joint au présent formulaire.

Renseignements sur le propriétaire

Nom de famille du propriétaire	Prénom
Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Numéro d'assurance sociale (NAS)

Renseignements sur le rentier remplaçant (pour les FERR seulement)

Le rentier remplaçant doit être le conjoint du rentier. Si vous voulez que le contrat demeure en vigueur après le décès du rentier, il faut remplir la présente section.

Nom de famille du rentier remplaçant	Prénom	Sexe <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme
Lien avec le propriétaire		

Renseignements sur les paiements

Contrats FERR/FRV/FRRI/FRVR/FRRR

- Revenu garanti à vie*
- Paiement annuel minimal**
- Montant en dollars par paiement \$
 Brut Net
- Paiement annuel maximal du FRV/FRRI/FRVR

Je veux que le calcul du paiement annuel minimal soit basé sur la date de naissance de mon conjoint :

Date de naissance du conjoint (jj-mm-aaaa)

Nota : si la date n'est pas indiquée, nous utiliserons la date de naissance du propriétaire.

Taux pour la retenue d'impôt

% (si vide ou inférieur au montant requis, nous retiendrons le taux requis)

DEFKSLF106



Renseignements sur les paiements (suite)

* Seulement pour la série Revenu ou le contrat Avantage à vie FPG Sun Life – si vous choisissez cette option, vous recevrez le revenu garanti à vie ou le paiement minimal au titre du FERR chaque année, si celui-ci est plus élevé. Les lois sur les régimes de retraite limitent le montant du paiement annuel que nous pouvons verser si le contrat est un FRV, un FRRI ou un FRVR. À un certain moment, le paiement maximal permis pourrait être inférieur au paiement de revenu garanti à vie. Dans ce cas, nous serions dans l'obligation de réduire le montant du paiement annuel pour qu'il soit égal au paiement maximal permis. Vous pourriez être en mesure de recevoir des paiements de rente viagère, sous réserve des critères d'admissibilité et des restrictions applicables. Parlez à votre conseiller en assurance pour en savoir plus.

** Pour le produit Protection FPG Sun Life, les retraits effectués jusqu'à concurrence du paiement minimal du FERR réduiront les garanties à l'échéance et au décès sur une base de parité. Les retraits dépassant le montant minimal du FERR réduisent proportionnellement le montant garanti.

Précisions sur les paiements

Fréquence des paiements (choisir une option seulement) <input type="checkbox"/> Mensuelle <input type="checkbox"/> Trimestrielle <input type="checkbox"/> Semestrielle <input type="checkbox"/> Annuelle	Date de début des paiements <input type="text" value="(jj-mm-aaaa)"/> <input type="checkbox"/> Fin du mois
Mode de paiement Nous déposerons les paiements directement dans le compte bancaire indiqué sur le chèque spécimen ou sur le formulaire de virement automatique que vous nous aurez fourni.	

Précisions sur les fonds

Code du fonds	Montant	<input type="checkbox"/> \$ <input type="checkbox"/> %	Code du fonds	Montant	<input type="checkbox"/> \$ <input type="checkbox"/> %

Renseignements bancaires

Joindre un chèque spécimen ou un formulaire de virement automatique de votre établissement financier.

Directives de placement

- Ne remplir cette section que s'il s'agit d'une conversion partielle ou d'une modification des fonds du nouveau contrat.
- Pour demander un transfert entre séries au titre d'un contrat Solutions FPG Sun Life, remplir le formulaire Fiche d'ordre – Fonds de placement garanti (FPG) Financière Sun Life [4610](#).

De : Code du fonds (contrat actuel)	À : Code du fonds (nouveau contrat)	Montant	<input type="checkbox"/> \$ <input type="checkbox"/> %

Autorisation d'opération

Clients de conseillers Financière Sun Life SEULEMENT

- J'autorise la société Distribution Financière Sun Life (Canada) inc., la Sun Life et leurs mandataires à donner suite à toute demande d'achat, de rachat, de transfert entre fonds et de réinitialisation, ainsi qu'à toute demande de modification des prélèvements bancaires (PB) et retraits périodiques qu'ils recevront verbalement ou par voie électronique, s'ils ont tout lieu de croire que j'ai fait la demande.

Tous les autres clients :

- Toute autorisation d'opération en vigueur pour le contrat actuel sera transférée au nouveau contrat.

Attestation/Autorisation du propriétaire

- Je demande à la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie de convertir le contrat en un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), selon le cas, et de l'enregistrer en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Je comprends et reconnais ce qui suit :

- Par REER, on entend aussi les régimes enregistrés d'épargne-retraite immobilisés et par FERR, on entend aussi les régimes de revenu de retraite immobilisés.
- Le contrat sera assujéti aux dispositions des lois provinciales applicables en matière de régimes de retraite.
- La date d'échéance et la garantie au décès ne changeront pas par suite de la conversion complète d'un REER en FERR.
- La garantie à l'échéance et la garantie au décès feront l'objet d'un report proportionnel dans le cas d'une conversion partielle d'un REER en un FERR et dans le cas d'une conversion complète ou partielle d'un FERR en un REER.
- Toutes les déclarations que contient le présent formulaire sont complètes et véridiques.
- Je confirme l'exactitude des renseignements indiqués sur le présent formulaire.
- En signant ci-dessous, je confirme que j'ai lu et que j'accepte l'information et les dispositions indiquées ci-dessus.

Fait à (ville) - Obligatoire		Fait à (province) - Obligatoire	
Signature du propriétaire X		Date (jj-mm-aaaa)	
Signature du bénéficiaire irrévocable (s'il y a lieu) X		Date (jj-mm-aaaa)	

Renseignements sur le courtier/distributeur/conseiller

Nom du conseiller		Prénom	
Numéro du courtier/distributeur	Numéro du conseiller	Numéro de téléphone	
Signature du conseiller X		Province	Date (dd-mm-yyyy)
Signature du superviseur (s'il y a lieu) X			

TOUTE SOMME AFFECTÉE À UN FONDS DISTINCT EST INVESTIE AUX RISQUES DU PROPRIÉTAIRE DU CONTRAT ET SA VALEUR PEUT AUGMENTER OU DIMINUER.

Coordonnées :

Numéro sans frais (en français) : 1-844-374-1375 (1-844-FPG-IFSL)

Numéro sans frais (en anglais) : 1-844-753-4437 (1-844-SLF-GIFS)

Télécopieur : 1-855-247-6372

www.fpgsunlife.ca

Envoyer le formulaire à :

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie

30, rue Adelaide Est, bureau 1

Toronto (Ontario) M5C 3G9 Canada